

# MAIRIE DE SAINT ANDRONY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

#### **NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : **15**

Présents : **14**

Votants : **14**

Pouvoirs : **00**

Retard : **02**

Date de la convocation : **09 juin 2022**

L'an deux mil vingt deux, le quatorze juin, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Androny dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal RIVEAU.

Présents : M. BÉDIS, M. FORMANTIN, M. VEYSSIÈRE, M. CARTEAU, M. RIVEAU, Mme FONTANEAU, Mme HOFMAN, Mme TAUZIÈDE, Mme MITRASOUF, M. VIELET, Mme MARCHAND, M. PAYET, Mme SENEZE, M. NAVARRO

Excusé : M. DUPONT

Retard : Messieurs FORMANTIN et VIELET arrivés à 19h11

Secrétaire de séance : **Mme FONTANEAU Patricia**

### COMPTE RENDU

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus présents et ouvre la séance.

#### ORDRE DU JOUR

##### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 05 2022

Monsieur le Maire demande si des éventuelles remarques ou observations sont formulées par les membres du Conseil. Les élus approuvent à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la précédente réunion.

##### TARIFICATION CANTINE SCOLAIRE ET GARDERIE (délib.22/2022)

Monsieur Riveau rappelle à l'assemblée les tarifs actuels appliqués de la cantine scolaire et de la garderie. Il précise que ces montants n'ont pas été augmentés depuis la rentrée scolaire 2018/2019.

Monsieur le Maire propose aux élus d'augmenter de 10 centimes le prix du repas ainsi que la garderie journalière.

Après concertation, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents les tarifs suivants, qui seront applicables à compter du 1er septembre 2022 :

- tarif repas cantine enfant : 2,90 € / - tarif garderie journalière : 1,60 €

*Arrivée de messieurs Formantin et Vielet*

##### TARIFICATION DES AMENDES ADMINISTRATIVES (délib.23/2022)

Suite à la recrudescence des dépôts sauvages sur la commune, monsieur le Maire propose aux élus de statuer sur les procédures pour lutter contre ces délits. Une grille tarifaire relative aux amendes administratives est présentée :

<b>Situation Géographique</b>	En bord de route	100,00 €
	Chemins ruraux et pistes forestières	300,00 €
	En zone points de collecte	100,00 €
<b>Type de dépôt</b>	Déchets regroupés	50,00 €
	Déchets éparpillés	100,00 €
	En contenant étanche	100,00 €
<b>Type de déchet</b>	Produit inerte	50,00 €
	Produit dégradable	50,00 €
	Produit non dégradable	200,00 €
	Produit chimique	300,00 €

<b>Cas aggravant</b>	Avec risque de dégradation du sol / sous sol	250,00 €
	Sans risque de dégradation du sol / sous sol	150,00 €
	Transport des déchets avec véhicule	200,00 €
	Matériel électrique	100,00 €
	Au-delà d'un volume de déchets de 5m3	1.000,00 €
	Epave d'un véhicule sur le terrain privé	100,00 €

Cette grille tarifaire est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Il est également précisé que la commune de Val de Livenne propose de mutualiser son ASVP (Agent de Sécurité de la Voie Publique) avec la commune de Saint Androny.

Cette décision sera prise ultérieurement.

#### SUBVENTION FEMREB (délib.24/2022)

Les travaux d'implantation d'un point lumineux route de la Mothe Taudiat a été prévu au Budget 2022 .

L'assemblée charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Blayais (S.I.E.B.) pour demander cette subvention de 35 % dans le cadre du FEMREB.

Le montant des travaux s'élève à 652,00 € HT soit 782,40 € HT

Le plan de financement sera le suivant :

- Subvention FEMREB (35 %) : ..... 274.84 €

- Part restant à la charge de la commune ..... 508.56 €

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents, accepte le principe et charge monsieur le Maire de traiter le dossier.

#### PROJET RÉSIDENCE AMETIS

Monsieur le Maire propose à la commission Urbanisme de se réunir afin de rencontrer madame Troger, Directrice du Développement du groupe AMETIS pour discuter et faire remonter l'ensemble des suggestions de l'ensemble du Conseil. Des questionnements se font sur l'aménagement des parcelles situées dans le bourg.

Madame Fontaneau se charge de prendre contact avec elle.

#### QUESTIONS DIVERSES

- Discussion autour du devenir de la "maison Dartier". Monsieur Riveau a pris contact avec monsieur Martin, directeur adjoint des services techniques de la Communauté des Communes de l'Estuaire afin qu'il puisse apporter son aide dans la réalisation des différents projets.

- Madame Mitrasouf prend la parole est informe les élus qu'il a été décidé en commission Espaces verts d'installer des bornes autour des espaces verts situés devant la mairie. Du fait que cet emplacement se situe sur une voie départementale, nous allons être dans l'obligation de faire une demande auprès de la DDTM.

Il est également proposé d'installer une clôture girondine au niveau de la place du Carrelet.

Monsieur le Maire propose de voter un budget maximum de 1.500,00€. Cette somme est validée pour les élus.

- Organisation sortie banc de sable des élus le 26 juin.

- Monsieur Veyssière demande si il serait possible de réunir la commission bâtiments afin de pouvoir discuter et trouver des solutions au problème rencontré au niveau du chéneau de la mairie : à chaque grosse averse, des infiltrations se font au niveau de la toiture ce qui détériore la salle du Conseil.

*La séance est levée à 20h27*